



DIFFÉRÉ DES INTERMITTENTS : CONFIRMATION DE SA PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT ... ET APRÈS ?

Le gouvernement a enfin fait paraître le décret qui officialise la neutralisation temporaire du différé des intermittents, issu de l'accord déloyal du 22 mars 2014. A défaut d'avoir créé la mécanique pour enrayer le chômage et la précarité, le gouvernement a inventé la machine à remonter le temps puisque ce décret officialise une mesure appliquée depuis le 1^{er} juillet. Il est vrai que l'Unedic n'est pas en reste, avec des avenants rétroactifs et des circulaires d'application non encore parues, ce qui promet des recalculs douloureux dans les prochaines semaines.

L'Unedic a beau rappeler que 56 % des intermittents ne seraient pas touchés par le différé suspendu, l'organisme omet soigneusement de préciser que seuls 9 % sont concernés par l'ancien différé, qui continue de s'appliquer et que la nouvelle formule neutralisée aurait allongé ce délai avant versement des allocations de 30, de 40 voire de 60 jours pour des salariés percevant seulement 9000 € de salaire annuel !

Nous avons dénoncé dès sa signature les conséquences de l'accord du 22 mars, aggravant la précarité de la plupart des salariés intermittents comme intérimaires, des travailleurs précaires, dans la lignée de la réforme profondément injuste de 2003.

Nous continuons la lutte :

- les recours juridiques suivent leur cours, le TGI rendra son jugement le 16 novembre, celui au Conseil d'Etat a été déposé ;
- la concertation a repris, avec les chiffrages des différents projets ; nous exigeons qu'elle débouche sur la prise en compte de nos propositions portées majoritairement depuis des années dans la profession ;
- la mobilisation continue sous diverses formes (participation à la journée d'action pour la protection sociale le 16 octobre – AG unitaire le 20 octobre à Paris ...)

Nous ne voulons pas de « statu quo », de « neutralisation », encore moins de chasse aux privés d'emploi, comme l'y invite les propos récents de Manuel Valls et de ses petits soldats libéraux.

Nous voulons une autre politique pour l'emploi et des droits nouveaux, une sécurité sociale professionnelle pour contrer la précarité !

LE 16 OCTOBRE : À PARIS MANIFESTATION À 13H AU DÉPART DE NATION POUR SE RENDRE À RÉPUBLIQUE VIA LE BOULEVARD VOLTAIRE.

RDV FÉDÉRAL : 13H À L'ANGLE DU BOULEVARD DIDEROT ET DE LA PLACE DE LA NATION.

Pour les rendez-vous en régions : rapprochez-vous de vos syndicats ou consultez notre site Internet www.fnsac-cgt.com

LE 20 OCTOBRE AG UNITAIRE : À PARIS À 19H - SALLE « GRANDE CROIZAT » À LA BOURSE DU TRAVAIL, 3 RUE DU CHÂTEAU D'EAU 75010 PARIS – M° RÉPUBLIQUE.

Paris, le 15 octobre 2014.

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60